

**TERRITOIRE MER DES PERTUIS, ESTUAIRE DE LA GIRONDE,
LITTORAL ET MARAIS CHARENTAIS**

CAHIER DE TERRITOIRE

**COMPTE-RENDU DES EXPRESSIONS
ET PROPOSITIONS RECUEILLIES**

Réunion 1 : mardi 14 septembre, de 14h à 17h30, à Breuil-Magné

Animation :

- Animateur 1 : Marie Eraud
- Animateur 2 : Guillaume Remaud
- Animateur 3 : Claude Laurent Aubert

Intervenant.e.s :

Guillaume Riou, Vice-président en charge de la biodiversité à la Région Nouvelle-Aquitaine

Maelle SAM YIN YANG, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 32 participant.e.s

Réunion 2 : mardi 5 octobre, de 9h30 à 17h, à Breuil-Magné

Animation :

- Animateur 1 : Marie Eraud
- Animateur 2 : Guillaume Remaud
- Animateur 3 : Claude Laurent Aubert

Intervenant.e.s :

Maelle SAM YIN YANG, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 25 participant.e.s

Les rencontres se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires.

SOMMAIRE

1. MISE EN CONTEXTE

- La démarche de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité
- Les acteurs
- Les réunions territoriales
- Les objectifs

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

1. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

5. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

- Les actions retenues
- Les fiches actions

1. MISE EN CONTEXTE

La démarche

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent engager une démarche ambitieuse de consultation et de concertation pour l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (SRB). Les principaux résultats attendus de cette démarche sont :

- **Un diagnostic de la biodiversité** régionale et des enjeux partagés par les différents acteurs du territoire
- Une stratégie biodiversité co-construite par **l'expérience et les contributions des différents acteurs et publics concernés** et en lien avec les contextes régionaux spécifiques
- **Une action publique efficace et coordonnée, des projets d'actions** dans lesquels les opérateurs régionaux vont se reconnaître et s'investir

Les acteurs

Les copilotes :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- L'Office Français de la Biodiversité

Les acteurs ressources :

- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) : référent technique diagnostic biodiversité.
- Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) : référent coordination et animation de la concertation territoriale et des démarches participatives.
- Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (CF UICN) : appui méthodologique

Les réunions territoriales

Les réunions territoriales sont des ateliers participatifs qui se déroulent sur une journée et demie. Des acteurs territoriaux travaillent de manière collective sur des propositions d'actions dans le cadre de la SRB. 8 réunions territoriales sont organisées dans les sous-ensembles géographiques de la Nouvelle-Aquitaine. Cibler ces 8 territoires permet de travailler sur un panel représentatif (mais non exhaustif) des principales situations, questions et enjeux relatifs à la biodiversité en Nouvelle Aquitaine. Toutes les réunions territoriales suivent un protocole d'animation identique. Les participant.e.s échangent par petits groupes avec l'aide des animateurs sur les enjeux de la SRB.

Les objectifs

L'objectif final des réunions territoriales est le suivant : **à l'issue des deux réunions les acteurs auront identifié des pistes d'actions détaillées qui pourraient contribuer à l'atteinte des enjeux issus du diagnostic.**

Pour se faire, l'objectif de la première réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié en lien avec les enjeux et leur traduction locale, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et ce qu'il faudrait mettre en place.

L'objectif de la seconde réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié des actions qu'il serait nécessaire de faire pour contribuer au traitement des enjeux du territoire.

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

Réunion 1 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : **32 participant.e.s**

Répartition des participant.e.s par catégories d'acteurs :

- 50 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 15.6 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 15.6 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 18.8 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

Réunion 2 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : **25 participant.e.s**

Répartition des participant.e.s par catégories d'acteurs :

- 44 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 16 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 28 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 12 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif de la SRB est d'aboutir à un cadre d'action partagé pour préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.

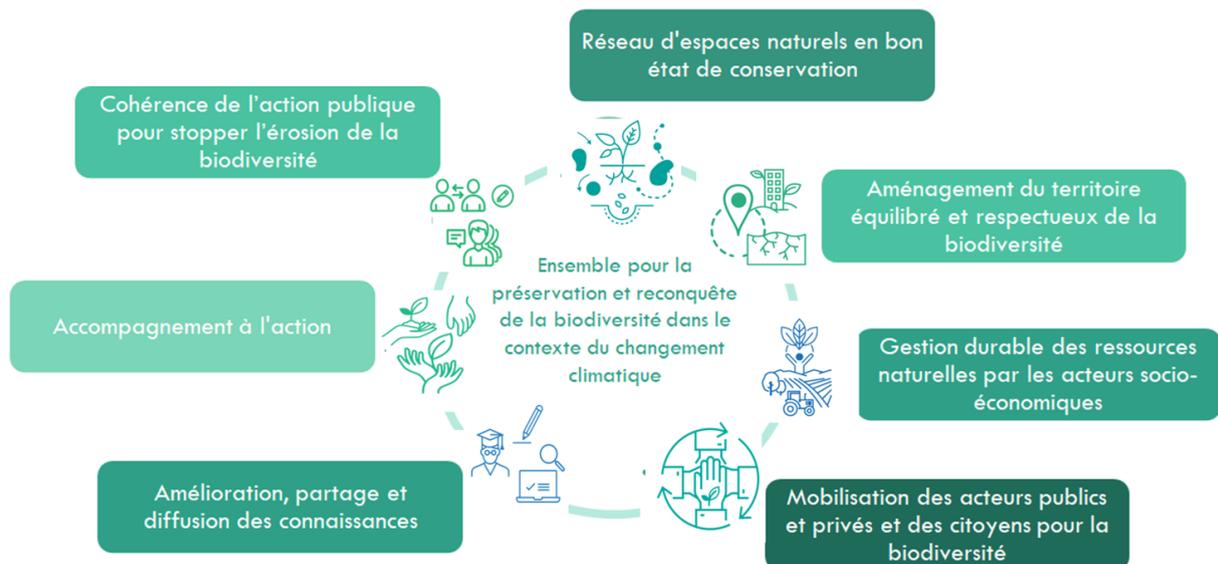
L'élaboration du diagnostic

La phase 1 d'écriture collaborative du diagnostic a eu lieu entre mars 2019 et mai 2021. Elle a eu pour objectif l'identification des richesses, forces et faiblesses du territoire. La méthode appliquée a été la suivante :

- Lancement des travaux d'élaboration de la SRB lors du Comité Régional de la Biodiversité : **mars 2019**
- Contributions des acteurs sur le diagnostic en comité technique et scientifique, groupes de travail thématiques et collectivités territoriales, commission « stratégies » du CRB : **juin 2019 à janvier 2021**
- Travail participatif sur les enjeux : **mars – avril 2021**
- Avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur le diagnostic (avec recommandations) : **avril 2021**
- Séminaire régional de partage des enjeux de la SRB : **mai 2021**

Le plan d'actions

Le diagnostic révèle 25 problématiques réparties en 7 enjeux. La phase 2 qui a lieu entre juin 2021 et l'été 2022 permet de décliner ces enjeux en actions de terrain. Des réunions territoriales et régionales, ainsi qu'une consultation ciblée sur la jeunesse, sont mises en place pour élaborer ce plan d'actions.



4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

Au cours de la présentation du diagnostic et des 7 enjeux, les participant.e.s ont été invité.e.s à prendre des notes individuellement sur comment, selon eux.elles, ces enjeux s'illustrent sur le territoire. Chaque participant.e a choisi un enjeu à traiter parmi les 3 ci-dessous. Puis les participant.e.s ont mis en commun leurs productions avec les autres membres de leur table.

Expressions individuelles

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

-Les projets de RNR: Galuchet, La frenau, Tasdon, Marais Poitevin: nécessité de réglementer pour préserver
-Problème de gestion des marais (Massonne) baisse de la nappe (dues aux activités humaines, carriers,...) : perte de Zones humides: perte sp(?) dans la réserve.
-Consommation Sp: Problème captures accidentelles Dauphins.
-Considérer les milieux comme supports d'activités économiques
-Maîtrise des usages versus gestion des Collectivités:
anguilles/ pêche
-Culture dans les prairies en zone humides inondables : maîtrise du foncier
-Anticipation des changements climatiques, flores, etc.
-Maîtrise foncière : Quel pourcentage de maîtrise foncière se donne-t-on? Sur quelle base scientifique?
-Maîtrise d'usage: Gestion de l'eau et anguille (Quantité de la pêche à la civelle)
-Maintien de l'activité agricole et de ses conséquences sur les paysages
-Le diagnostic ne précise pas l'impact dans la région par enjeu ornithologique. Enjeu lié à la montée des eaux qui induit une perte de zones d'accueil des oiseaux: possibilité de déplacer les RNN?
-Littoral: forte pression : perturbations sur la nidification des oiseaux (y compris nettoyage laisse de mer)

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Le support n'a pas été utilisé par les participants. Les notes ont été prises sur leur support personnel.

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Le support n'a pas été utilisé par les participants. Les notes ont été prises sur leur support personnel.

Expressions collectives

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Table 1

Participant.e.s : Amandine Aynaudi (PNM Pertuis) ; Léna rabin (Communauté d'agglomération de Rochefort) ; Jean-Bernard Duprat (Office National des Forêts) ; Isabelle Landriau (E.C.O.L.E de la Mer) ; Eric Pesme (Ville de La Rochelle)

1/ Problématiques des aires protégées: problématiques de bon état de ces aires protégées.

2/Intégration de l'évolution du trait de côte (dune grise et pied de falaise) dans la gestion des aires protégées. Laisser la libre évolution ou prévoir? Disposer de territoires résilients face aux changements climatiques.

3/ Intégration des arrivées d'eau douce dans le milieu marin (Quantité et qualité).
Spécificité en marais:
-le rôle d'épuration pourra arriver à sa limite fonctionnelle.
-difficultés à trouver des indicateurs pertinents de quantité d'eau en marais qui sont différents de ceux des cours d'eau.
En conséquence : 4/ difficulté de mise en oeuvre du lien terre-mer

5/ Le nombre important d'aires protégées à terre et en mer, en nombre et en surface: nécessaire articulation des plans de gestion.

6/ Attention aux nouvelles politiques des aires protégées sur le territoire à déployer: en terre et en mer; Articulation sur les zones Arcay, Yves, Bonne anse, Ile de gironde.

7/ Attention au différence de méthode pour les ZPF entre Terre et Mer

8/ Nécessité d'articulation de la SRB avec le Document Stratégique de la Façade Sud

9/ La multitude d'acteurs pour la prise en compte et l'évolution des pratiques respectueuses de la biodiversité. Exemple : gestion de la continuité des marais et activités en mer. Spécificité de la gestion des marais arrière littoral. Trouver l'équilibre entre entretien et préservation de la biodiversité (pratiques particulières spécifiques à maintenir)

10/ Reconnecter les forêts littorales avec le reste du territoire (favoriser la restauration du maillage bocager: tram et sous-trame)

11/ Question de cohérence entre les différentes politiques publiques: Biodiversité et PAC vis-à-vis de l'exploitation des ressources. Les leviers financiers sont importants MAE: prise en compte de la préservation de la biodiversité.

Table 2

Participant.e.s : Dominique Travichon (LPO) ; Dominique Giret (PNR Marais Poitevin) ; Aurore Perrault (DREAL NA) ; Guillaume Riou (Région NA) ; Marine Laval (Région NA)

1/ Contrôler et maîtriser les usages, maîtriser le foncier et la gestion de l'eau

2/Conséquences du changement climatique sur les espèces: Que faire? exemple Chalarose du frêne têtard: patrimoine culturel

3/ Problématique d'effondrement de la démographie agricole (élevage) notamment dans le Marais poitevin, qui entraîne la modification des milieux: risque d'effondrement socio-économique (tourisme), modification des milieux: fermeture des milieux et modification des cortèges de biodiversité.

- 4/ Manque la partie ornithologique dans le diagnostic. On est sur la route de migration atlantique : RNN littoral créée à l'origine pour les oiseaux d'eau: perte potentielle d'accueil à cause de la montée des eaux: nécessité de relocaliser les habitats.
- 5/ Pression touristique littorale: perturbation des oiseaux nicheurs et laisses de mer par le nettoyage mécanique des plages
- 6/ Artificialisation: projets éoliens off-shore et perturbation des voies migratoires
- 7/ Antagonisme des politiques publiques: énergies VS biodiversité; agriculture biodiversité
- 8/ Problème d'autorisation de pêche: civelle en Charente-Maritime
- 9/ Renforce les politiques foncières notamment en zones humides et prise en compte du changement climatique
- 10/ Stratégie Biodiversité-Climat à créer pour la préservation de la diversité et la protection des personnes: créer des espaces naturels tampons pour absorber le débordement des océans sur tous les marais polderisés. Exemple : modélisation faite pour xynthia)
- 11/ Problématique capture accidentelle des dauphins: pas de solution à ce jour
- 12/ Nombreux projets de RNR et RNN en marais et marais littoraux
- 13/ Coordonner les synergies des politiques publiques d'espaces naturels (exemple : différence entre les départements sur les PNR)
- 14/ Sur les sites NATURA 2000 : outils financiers existants mais pas faciles à utiliser pour les particuliers pour faire de la restauration écologique et des continuités
- 15/ Pression de la chasse sur les oiseaux et sur la gestion de l'eau (prises d'eau sur les zones de chasse)

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Table 1 :

Participant.e.s : Pascal Lattore (Région NA) ; Clémentine Guillot (Communauté d'agglomération Rochefort-Océan) ; Alain Fort (GPMB) ; Stéphane Gilbert (CDA de La Rochelle) ; Cécile Philippot (CDC Aunis Sud)

- Nécessité d'avoir des états des lieux environnementaux les plus complets et détaillés possible, plus étude de vulnérabilité et pour quels facteurs de risque. Choix de la possibilité de tel ou tel aménagement à tel ou tel endroit.
- Utiliser les friches avant de s'installer sur de nouveaux espaces, problèmes : le coût économique, la difficulté technique, le manque de savoir-faire. Obligation de dépollution et remise en état à l'arrêt de l'activité indispensable, à penser dès le projet avec constitution de provision financière
- Attention aux phases chantiers destructrices tous milieux (terre/eaux/air).

Solutions :

- Coordinateur environnemental imposé par le maître d'ouvrage et financé par le maître d'ouvrage
- Vérification en amont des sensibilités du site dans le temps, de vie du chantier +ERC
- Suivi environnemental pendant toute la vie de l'aménagement, à intervalles réguliers pensés dès le départ. Adaptation constante nécessaire (au site, aux règles,

aux milieux, au changement climatique) de ce suivi et des actions curatives/correctives/préventives.

- Pas d'obligations réglementaires suffisantes sur les petits projets (seulement sur ceux avec obligations environnementales).
- Imposer des états initiaux de l'environnement en préalable à chaque projet et le confronter à ceux autour pour mieux juger des impacts du projet = avoir des état des lieux à l'échelle minimum intercommunalité
- Problème : en général des enjeux environnementaux, les impacts ne sont pas ou sont mal pris en compte par les promoteurs : bagarre avec les associations environnementales, la population...

Idée : Travailler en amont ensemble (promoteur et protecteur) approche collaborative. Établir (à quel niveau ?) des zonages de vulnérabilité/ différents types ENR (pas seulement de potentiel) :

- Avant tout projet dans l'idéal
- Besoin d'accompagnement scientifique et technique (complexité de la biodiversité) Choix éclairé des aménageurs, des élus, des citoyens sur les zones à sauvegarder, et celles qui pourront être aménagées avec telles ou telles précautions, compensations...
- Localement, c'est vrai surtout pour l'éolien, mais pourrait arriver pour le photovoltaïque ou la méthanisation.

Ces projets occasionnent toujours une perte de biodiversité. Il faut la minimiser, et l'analyser à une échelle macro, pas seulement micro, pour vérifier où la perte est la moindre (pour un projet d'intérêt général).

L'instruction est toujours à l'échelle du projet, la compensation très proche géographiquement => élargir pour compenser ailleurs pourrait être une solution.

Table 2

Participant.e.s : Valérie Briche (SMIDDEST) ; Sandra Dobigny (CDC du Maris de Marennes) ; Jean-Paul Dubillot (UNAP CM) ; Kelly Bruneteau (Eau Méga)

- Meilleure prise en compte des enjeux marins (plateau Roche bonne, Pertuis Breton, Pertuis d'Antioche) non pris en compte dans les documents d'urbanisme. Attention inventaires pas de règlement
- Intégration des enjeux marins et biodiversité marine dans les projets d'aménagement en mer
- Éoliennes et énergies renouvelables : quid des objectifs nationaux et des suivis biodiversité, réfléchir à une échelle régionale des zonages de moindres impacts, pousser l'analyse de la compensation coût-bénéfice et ERC sur le volet biodiversité
- Les documents d'urbanisme (ex PLU EE, SCOT) prennent en considération des enjeux biodiversité pour les zonages mais après validation du PLU avec évaluation environnementale à l'échelle de la commune, les projets d'aménagement même en périmètre biodiversité (ex Natura 2000) ne sont plus soumis à étude d'incidence ou

étude d'impact à l'échelle du projet causant souvent une dégradation de la biodiversité.

Donc, au moment de développer le projet, les études montrent des enjeux non identifiés (ou pas assez) dans les documents d'urbanisme, ex : zones humides, espèces protégées, etc...

- Les projets d'aménagement devraient être accompagnés localement pour concilier le projet et les enjeux biodiversité systématiquement et non juste quand il y a un vide réglementaire
- Les projets filières conchylicoles qui vont s'implanter en mer, il faudrait une étude d'impact sérieuse comme tout projet industriel (exemple les rejets de fèces) et anticiper la remise en état naturel en phase projet (ex : déchet industriel, sols pollués, zones imperméabilisées abandonnées)

Pour un aménagement équilibré du territoire :

- Il faut une équité de traitement et une analyse proportionnelle à la taille du projet
- Les échelons décisionnels (gros projets/petits projets) ne sont pas toujours adaptés pour intégrer la biodiversité et ses enjeux
- Chaque projet devrait être vu en amont par un maximum d'acteurs afin de concilier les enjeux dès le départ (ERC efficace), CA ERC : Conseiller Accompagner et ERC
- Aspect problématique c'est que SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) n'a pas été approuvé par le préfet

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Table 1

Participant.e.s : Jeqn Prou (Conseil départemental) ; Hélène Plessis (FNSEA) ; Eris Buard (CAPENA) ; Nathalie Ollivier (DDTM 17) ; Maylis Guinaudeau (DREAL NA) ; Laurent Champeau (CRC Charente Maritime)

Constats :

- Territoire dynamique, façonné par l'Homme : le marais, le tourisme.
- Relation importante entre terre et mer
- Territoire très exposé au changement climatique
- Maintien des milieux de biodiversité par la gestion (MAEC, gestion des fossés, ...)

Problématiques :

- Nécessité de trouver l'équilibre "dynamique" au niveau du territoire global
- Besoin de valoriser les services rendus (à la différence des impacts) à travers les activités (culture, élevage, conchyliculture, ostréiculture, pêche)
- Interdépendance des milieux / espèces / activités : besoin d'une connaissance partagée des activités

- Une gestion durable implique de faire des choix : limiter le tourisme, les grandes cultures, une pêche raisonnée, diversification des activités, ...
- Quelle connaissance de l'état écologique des milieux marins ?
- Besoin d'une appropriation commune des enjeux

Table 2

Participant.e.s : Sébastien Mériaux (Chambre d'agriculture 17) ; Alain Rousset (CRPF NA) ; Annick Danis (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer) ; Léana Baues (FNPP) ; Audrey Duriez (Forum des marais atlantiques) ; Gilles Bricchet (Fédération de pêche); Marc-Antoine Colleu (EPTB Charente)

Problématiques	Ce qui existe déjà
Préserver l'élevage extensif et les prairies permanentes dans les zones humides : marais littoraux et vallée alluviale	<ul style="list-style-type: none"> ● MAEC ● Démarche de valorisation des produits (viande/lait) ● Amélioration du foncier ● Accompagnement de l'installation d'infrastructures favorables à l'élevage (parc de contention, passage, abreuvement, ...)
Préserver et restaurer les zones humides en général, notamment en améliorant leur connaissance (inventaire des zones humides, documents d'urbanisme, ...).	
Améliorer la continuité piscicole dans le marais ET Gérer les ouvrages en fonction des enjeux socio-économiques et environnementaux	Concertation sur la gestion des niveaux d'eau en marais
Équilibrer les prélèvements au regard de la ressource en eau	Cellule de vigilance avec traduction réglementaire (arrêté préfectoral) Réserves de substitution (avec des points de vue divergents sur les méthodes de remplissage)

	Incitation à l'adoption de pratiques et cultures moins consommatrices en eau
<p>Forêt :</p> <p>Poursuivre et amplifier les diagnostics sylvicoles pour connaître les essences en présence et anticiper le changement climatique et sanitaire</p>	<p>Plan Marais Poitevin pour faire face à la chlorose</p> <p>Proposer des essences adaptées</p> <p>Observation sanitaire des forêts</p>
<p>Mer :</p> <p>Adapter les pratiques de pêche de loisirs par rapport aux ressources</p> <p><i>Piste d'action : harmoniser les réglementations au regard de la ressource (biologique des espèces) sans distinction des catégories de pêcheurs</i></p>	<p>Éducation à l'environnement</p> <p>Pédagogie autour de la réglementation (pas toujours connue)</p>
<p>Qualité de l'eau :</p> <p>Favoriser la lisibilité des indicateurs de qualité des masses d'eau terrestres et littorales</p>	

5. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Par binôme, les participant.e.s ont identifié, au regard du travail précédent, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et mettre en place sur le territoire pour répondre aux enjeux.

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

A MAINTENIR

- L'acquisition du foncier dans le cadre de la préservation : ENS , Région, DEP, Conservatoire du littoral
- Maintenir les outils : SRADDET, SCOT, SDAGE et SAGE

A RENFORCER

- Renforcer le maillage des sites protégés (extension et création):
 - dans le marais poitevin: venise verte et tourbières
 - extension de la RNN : Yves, Moëze-Oléron, Lilleau
 - création de RNN ou RNR : Bonne anse, Arsay
- Renforcer le lien entre les documents de gestion: DOCOB, RNR, RNN, PNM (Parc naturel Marin)
- Renforcer la maîtrise des usages (Chasse, pêche, loisirs)
 - police des espaces naturels: dégager des moyens pour faire respecter les règles existantes
 - sensibiliser les publics (grand public) : les dunes grises
 - renforcer la montée en compétence des acteurs
- Renforcer la coordination des acteurs qui interviennent sur les territoires: animation et liens
- Renforcer la coordination des usagers qui interviennent sur les territoires: niveau d'eau des marais : animation et liens
- Renforcer la cohérence des politiques publiques:
 - énergies et espaces protégées
 - PAC et biodiversité
 - Agriculture et gestion de l'eau

A METTRE EN PLACE

- Mettre en place des outils simples pour le changement des pratiques : apporter de la souplesse dans les contrats NATURA 2000 qui sont très complexes et lourds
- Mettre en place des outils homogènes d'évaluation des milieux, spécifiquement sur les marais et le littoral: disposer d'outils équivalent à ceux existant sur les cours d'eau.
- Mettre en place l'acquisition pour la restauration des continuités écologiques:
 - Décloisonnement de la forêt domaniale de la Coubre
 - Lutte contre la pression touristique et l'activité agricole

- Gestion de la frange littorale sur le milieu marin et le trait de côte: accompagner la mobilité des milieux (dunes grises) : financièrement et par la communication.
- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

A MAINTENIR

- Amélioration des connaissances à différents échelles
- SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer)
- Etudes avant-projet (aspect réglementaire, études d'impact)
- Plans nationaux
- Etats des connaissances

A RENFORCER

- Accompagnement des porteurs en amont = concilier les enjeux
- Généraliser avoir un guichet unique, avoir un maximum d'acteurs différents en amont du projet pour éviter
- SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) qu'il faut faire approuver par le préfet
- Il faut renforcer le E de ERC plutôt que le C
- Il faut renforcer les ABC
- Concertation de l'ensemble des acteurs en amont

A METTRE EN PLACE

- Le coordinateur environnement (attention métier à définir) sur toutes les actions (cf : responsabilité du maître d'ouvrage public et privé.

Question sur qui le paye, le finance. La responsabilité reste au niveau du maître d'ouvrage. Est-ce que cela doit passer par un agrément du métier ? Cf expériences équivalentes dans d'autres pays.

Qui valide, examine l'expérience du coordinateur ? La DREAL ? Est-ce que cet agrément doit être territorialisé (en fonction des milieux des espèces) ?

- Mettre en place le C de ERC, il faut définir des zones à compensation, il faut mettre de la souplesse dans la question du zonage de là où la compensation doit se faire.
- Évaluation environnement pour toutes les tailles de projet dont petites tailles (hors des seuils réglementaires). Attention pour les services de l'Etat cela veut dire avoir des effectifs en lien avec cette généralisation alors que ces dernières années, les effectifs ont été plutôt en baisse.

Attention au seuil d'instruction, par exemple 5 ha, il est fait un saucissonnage des projets pour rester en dessous de ce seuil

- Regarder la biodiversité à l'échelle de la parcelle cf coordinateur
- PLU à évaluation environnementale plus de consultation des références bio à l'échelle de la parcelle
- ERC il faut renforcer le E plutôt que le C. Pour cela il faut définir des zonages d'espaces intouchables. Révision régulière. Faire le lien avec la démarche en cours au niveau régional de définition des zones à compensation. Miroir pour définir l'un il y a besoin de l'autre. Chacun a la responsabilité de la traduire à l'échelle de la parcelle.

- Il faut des études d'impacts pour les projets de pêcheries industrielles
- Mettre en place un contrôle après réalisation (à 5, 10 ans...)
- Mettre en cohérence tous les schémas/doc existants
- Affiner les échelles macro et micro des états des lieux environnementaux

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

A MAINTENIR

- La concertation sur la gestion des niveaux d'eau
- La diversité des activités sur le territoire
- L'adaptation et l'anticipation du changement climatique et sanitaire (maintien du diagnostic sylvicole, équilibre quantitatif de l'eau, ...)
- L'importance du propos sur la biodiversité dans le territoire

A RENFORCER

- Les alternatives moins gourmandes en énergies, comme par exemple l'élevage extensif
- La gestion de la continuité piscicole (renforcer en faisant appliquer la réglementation)
- Développer la connaissance du territoire (inventaire des zones humides, qualité de l'eau, milieux marins, ...)
- Développer la connaissance des ressources disponibles auprès de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire
- Échanger entre acteurs socio-économiques : besoin de s'approprier des thématiques qui ne sont pas dans notre cœur de métier
- Préserver et restaurer les zones humides en intégrant les acteurs socio-économiques et les propriétaires
- La lutte contre les espèces invasives
- L'égalité du débat sur la biodiversité et les activités

A METTRE EN PLACE

- Harmoniser les réglementations au regard de la ressource (biologique des espèces) sans distinction des catégories de pêcheurs
- Documenter l'interdépendance et les zones de conflits
- Une éducation à l'environnement des acteurs socio-économiques
- Hiérarchiser les enjeux
- Faire des choix pour définir les pressions acceptables par les milieux et accompagner les changements de pratiques des acteurs socio-économiques
- Améliorer le foncier et les infrastructures pour l'élevage
- La contribution de chaque acteur au maintien de la biodiversité

6. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Formulation et qualification d'actions

Lors de la deuxième réunion, à partir des idées à maintenir, à renforcer et à mettre en place, les participant.e.s ont identifié des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du diagnostic.

Chaque table a identifié plusieurs pistes d'action. Ils ont qualifié ces actions selon leurs avantages/points forts et leurs inconvénients/points faibles

Table 1

Participant.e.s : Jean-Marie Gilardeau (CDA Rochefort Océan) ; Laurent Champeau (CRC 17) ; Cécile Philippot (CDC Aunis Sud) ; Anne-Lise Bouquet (CAPENA) ; Gilles Brichet (FDPMA 17) ; Sébastien Meriau (Chambre d'agriculture 17)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Fonds Régional d'Investissement pour la Biodiversité (FRIB) : pour financer des projets favorables à la biodiversité, fonds géré par une commission locale, abordé par de multiples investisseurs collectifs et privés, des amendes, des taxes	<ul style="list-style-type: none"> ● Concentre les financements ● Efficacité et cohérences locales ● Simplifie la démarche (1 seul dossier) ● Gestion locale et partagée : gouvernance locale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Choix du projet : il faudra se doter d'un règlement
2/Coordinateur environnemental de chantier : sur le modèle des coordonnateurs "sécurité protection de la santé" des chantiers. Objectif : apporter une vision de protection et de mise en valeur de l'environnement, de prise en compte de "ERC", aux projets d'infrastructures ou immobilier	<ul style="list-style-type: none"> ● Niveau régional ● Harmonisation ● Force le maître d'ouvrage à prendre en compte la question de l'environnement dans son projet ● Financement par le maître d'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> ● Champ de compétences à définir ● Encadrement légal et formation à définir ● Augmentation du coût du projet

<p>3/Outils de préservation des zones humides par les activités primaires : regroupement propriétaires, éleveurs, valorisation de la production de biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution au maintien d'activités menacées ou en déclin ● Renforcement des activités économiques créatrices de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Financement à trouver (voir action FRIB) ● Manque de prise en compte des services rendus, non chiffrés économiquement ● Sensibilisation encore insuffisante des socio-professionnels concernés
<p>4/Actions contre l'artificialisation des sols, lutter contre l'artificialisation des sols et ses effets néfastes en rédigeant : un guide des bonnes pratiques (rappel séquence ERC, matériaux, désartificialisation... et/ou une charte régionale, déclinée selon les milieux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Effet immédiat sur la biodiversité (terre et mer) ● Lutte contre les inondations, favorable au stockage de l'eau dans les sols ● Limite le ruissellement, les pollutions, l'érosion des sols ● Le coordinateur environnemental de chantier pourrait aider les maîtres d'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sujet multi actions à coordonner ● Un guide n'est pas contraignant : il faudra de la réglementation ● Augmentation des coûts pour les porteurs de projet
<p>5/Convention citoyenne pour la biodiversité pérenne mais non permanente</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourra : <ul style="list-style-type: none"> - traiter les sujets de la connaissance, de la sensibilisation, de la formation - faire des propositions aux acteurs ● Sera représentative, crédible, légitime pour le citoyen ● Permettra la prise de conscience et la prise en main des enjeux "biodiversité" par les citoyens ● Permettra diffusion des enjeux, la médiatisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Quel niveau géographique ? Qui décide de la composition ? ● Risque d'éparpillement ● Risque de non mobilisation de citoyens sollicités
<p>6/Conventions cadre multipartites, au service de la préservation et de la restauration des milieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Association des parties prenantes à la construction des projets ● Financements des 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lourdeur liée au nombre de parties prenantes ● Visibilité des financeurs

humides	<p>projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Transversalité des actions ● Ingénierie des différents partenaires mise à disposition des projets 	à travailler
7/Instance d'échanges pour le lien Terre-Mer : elle réunira les acteurs de la mer et rétro littoraux et des cours d'eau sur les sujets de la qualité de l'eau amont/aval, superficielle et souterraine, relation eau douce-eau salée, poissons migrants (réglementation...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Prise en compte des interactions entre le milieu ● Gestion concertée interprofessionnelle et collective ● Partage et amélioration de la connaissance et des enjeux réciproques 	Une couche de plus au millefeuille..

Table 2

Participant.e.s : Kelly Bruneteau (Eau Méga) ; Valérie Briche (SMIDDEST) ; Pascal Latorre (Conseil régional) ; Anaïs Barbarin (Cdc Ile de Ré) ; Patrice Belz Conservatoire du littoral) ; Amandine Eynaudi (OFB) et Ronan Lucas (Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Faciliter la récolte, l'accès, le croisement et la diffusion des données environnementales, ainsi que leur usage	<ul style="list-style-type: none"> ● Déjà en grande partie existantes ● Outils / plateformes existantes 	Uniformiser, regrouper, partager
2/Créer des outils fonciers et d'accompagnement à l'adaptation aux dérèglements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Anticipation ● Politique publique cohérente ● Acceptation sociale sur un thème anxigène 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre longue et coûteuse ● Tout est à imaginer ! Mécanismes innovants
3/Mettre en place les moyens humains, financiers et techniques adaptés aux objectifs des documents structurants	<ul style="list-style-type: none"> ● Les compétences et connaissances existent ● Dépend d'une volonté politique forte 	<ul style="list-style-type: none"> ● Coût ● Manque de volonté ● Durée des financements
4/Définir et co-construire des cartes de vocation	<ul style="list-style-type: none"> ● Expériences existantes ● Clarification des 	<ul style="list-style-type: none"> ● Peut créer des mécontentements

territorialisée des espaces naturels	<p>situations</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Appropriation des acteurs ● Maintien de la mosaïque des milieux et paysages ● Projection à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> ● Projection à long terme
5/Définir, identifier et caractériser les secteurs à forts enjeux pour la biodiversité locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Maillage fin des enjeux de biodiversité (à l'échelle de la commune) ● Permettre leur préservation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sanctuarisation de ces espaces (avec pour conséquence des mécontentements) ● Limite le développement économique
6/Évaluation environnementale des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en cohérence des différents schémas avec les enjeux environnementaux ● Vérifier la diffusion des politiques environnementales dans les documents publics (plans, schémas, programmes) ● Identifier ce qui fonctionne ou non 	<ul style="list-style-type: none"> ● Moyens humains importants ● Pas d'indicateurs disponibles dans les documents existants ● Nécessite des compétences transversales ● Longue étape de centralisation des données

Table 3

Participant.e.s : Ludovic Lucas (CDA de La Rochelle) ; Nathalie Boesch (Forum des marais atlantiques) ; Léana Bauves (FNPP) ; Maylis Guinaudeau (DREAL NA) Annick Danis (FNPP) ; Sandra Dobigny (CDC du Bassin de Marennes)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Amélioration des connaissances :		
<ul style="list-style-type: none"> ● Inventaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Localiser les enjeux + Mise à jour + État des lieux et suivis/évolutions 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le coût et la durée de vie (nécessite d'actualiser)
<ul style="list-style-type: none"> ● Diffuser la connaissance 	<ul style="list-style-type: none"> ● Appropriation, transparence 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dégradation / dérive

<ul style="list-style-type: none"> ● Création d'outils et de méthodes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Standardisation, culture commune, évaluation/comparaison 	<ul style="list-style-type: none"> ● Échelles parfois inapplicables, trop lourde
<p>2/Cohérence des politiques publiques et réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Cohérence des politiques entre elles ● Mettre en application la réglementation et renforcer les contrôles et suivis (avant et après les travaux) ● Renforcer l'ingénierie technique 	<ul style="list-style-type: none"> ● Cohérence, simplification, harmonisation ● Connaissance fine du territoire, des acteurs et des enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Budget ● Lourdeur ● Faisabilité
<p>3/Accompagnement des acteurs dans la prise en compte de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Agriculture / ostréiculture / aquaculture / tourisme respectueux de l'environnement ● Adaptation des bâtis et infrastructures aux changements de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration de la biodiversité dans les pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Budget ● Manque de simplification administrative ● Diversité des acteurs / ampleur de la tâche
<p>4/Planification des aménagements pour la biodiversité : optimisation des zones déjà artificialisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Éviter de l'artificialisation ● Meilleure qualité de vie (santé / environnement) ● Diminution de l'empreinte carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ● Compétences partagées. Quid de la gouvernance ? ● Budget
<p>5/Éduquer, former, communiquer : communiquer sur les</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Compétence de la Région 	<ul style="list-style-type: none"> ● Motivation des jeunes

métiers de la mer et du littoral dans les lycées et collèges	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamiser l'économie localement ● Formation = sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Peu de connaissances de l'environnement local
6/Évaluation des actions : mettre en place l'évaluation des actions de la SRB	<ul style="list-style-type: none"> ● Retour d'expérience ● Amélioration, publications ● Reporting ● Vigilance 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ingénierie, expertise ● Temps / coût ● Moyens humains

Table 4

Participant.e.s : Eric Pesme (Ville de La Rochelle) ; Daniel Mazouin (FDMF) ; Jean-Paul Dubillot (UNAPCM) ; Colleu Marc-Antoine (EPTB) ; Jean-Bernard Duprat (ONF) ; Isabelle Landriau (ECOLE de la Mer)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Créer une grille d'analyse qui évalue la prise en compte prioritaire de la biodiversité et de la protection des espaces naturels au niveau : <ol style="list-style-type: none"> de la concertation de la rédaction (guide méthodologique de l'instruction réglementaire des documents de planification (SAGE, documents d'urbanisme, SMVM, document stratégique de façade) 		Opposabilité juridique de la grille d'analyse
2/Créer et animer un espace d'échange entre acteurs pour renforcer la coordination et le lien Terre-Mer		
3/Prioriser les aides et financements publics sur les aménagements		

améliorant la préservation de la biodiversité (renaturation des friches industrielles,...) ou à faibles impacts sur la biodiversité		
4/Accompagner la mobilité du trait de côte et des usages dans le contexte du changement climatique		
5/Soutenir les acteurs de l'éducation à l'environnement financièrement, formation, montée en compétence		
6/Développer le réseau des sites protégés littoraux ou marins en les renforçant et en en créant des nouveaux avec des niveaux de protection forts.		

Les actions retenues

Après avoir qualifié les actions, les participant.e.s en ont ensuite retenu 6 par table. Les participant.e.s ont pris connaissance des actions de toutes les tables puis les ont comparées pour éviter les doublons d'actions. En cas de doublons, une table seulement a gardé l'action.

Voici les listes finales des actions retenues par chaque table :

Table 1

<ol style="list-style-type: none"> 1. Fonds Régional d'Investissement pour la Biodiversité (FRIB) : pour financer des projets favorables à la biodiversité, fonds géré par une commission locale, abordé par de multiples investisseurs collectifs et privés, des amendes, des taxes 2. Coordinateur environnemental de chantier : sur le modèle des coordonnateurs "sécurité protection de la santé" des chantiers. Objectif : apporter une vision de protection et de mise en valeur de l'environnement, de prise en compte de "ERC", aux projets d'infrastructures ou immobiliers 3. Outils de préservation des zones humides par les activités primaires : regroupement de propriétaires, éleveurs, valorisation de la production de biodiversité 4. Actions contre l'artificialisation des sols, lutter contre l'artificialisation des sols et ses effets néfastes en rédigeant : <ul style="list-style-type: none"> - Un guide des bonnes pratiques (rappel séquence ERC, matériaux, désartificialisation... et/ou une charte régionale, déclinée selon les milieux) 5. Convention citoyenne pour la biodiversité pérenne mais non permanente 6. Conventions cadres multipartites, au service de la préservation et de la restauration des milieux humides 7. Instance d'échanges pour le lien Terre-Mer : elle réunira les acteurs de la mer et rétro-littoraux et des cours d'eau sur les sujets de la qualité de l'eau amont/aval,
--

superficielle et souterraine, relation eau douce-eau salée, poissons migrateurs (réglementation...)

Table 2

1. Faciliter la récolte, le croisement et la diffusion des données environnementales, ainsi que leur usage
2. Créer des outils fonciers et d'accompagnement aux dérèglements climatiques
3. Mettre en place les moyens humains, financiers et techniques adaptés aux objectifs des documents structurants
4. Définir et co-construire des cartes de vocation territorialisée des espaces naturels
5. Définir, caractériser et sécuriser les secteurs à forts enjeux pour la biodiversité localement

Table 3

1. Améliorer l'acquisition de données naturalistes
2. Mettre en application la réglementation et renforcer les contrôles (dont suivis)
3. Appuyer les activités primaires respectueuses de l'environnement
4. Optimiser les zones et infrastructures déjà artificialisées
5. Communiquer sur les métiers de la mer et du littoral dans les collèges et lycées
6. Mettre en place l'évaluation des actions de la SRB

Table 4 :

1. Créer une grille d'analyse qui évalue la prise en compte prioritaire de la biodiversité et de la protection des espaces naturels au niveau :
 - a. de la concertation
 - b. de la rédaction (guide méthodologique)
 - c. de l'instruction réglementaire des documents de planification (SAGE, documents d'urbanisme, SMVM, document stratégique de façade).
2. Créer et animer un espace d'échange entre acteurs pour renforcer la coordination et le lien Terre-Mer.
3. Prioriser les aides et financements publics sur les aménagements améliorant la préservation de la biodiversité (renaturation des friches industrielles,...) ou à faibles impacts sur la biodiversité.
4. Accompagner la mobilité du trait de côte et des usages dans le contexte du changement climatique.
5. Soutenir les acteurs de l'éducation à l'environnement financièrement, formation, montée en compétence.
6. Développer le réseau des sites protégés littoraux ou marins en les renforçant et en en créant des nouveaux avec des niveaux de protection forts.

Les fiches actions

Enfin, les participant.e.s ont rédigé des fiches actions.

Chaque table a rédigé ses fiches actions puis les a mises en commun avec les autres tables. L'ensemble des participant.e.s a été invité à contribuer à toutes les fiches actions en y faisant des ajouts d'idées. Ces ajouts sont écrits en vert sur les fiches actions.

Table n° 1

Fiche n° 1

Action : Créer un fond régional d'investissement pour la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Financer les projets favorables à la biodiversité quels qu'ils soient

Description de l'action

- Identifier et rassembler l'ensemble des financeurs publics et privés : Au sein d'une instance régionale, créer le fond de financement.
- Identifier une déclinaison territoriale à l'échelon local.
- Créer une commission locale ad hoc pour le choix de projets qui s'inscrivent dans les projets de territoire et compatibles avec la SRB : attribution des fonds.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Temps d'animation et de gestion du fond, puis coordination régionale et locale.
- Sommes mises à disposition par les financeurs

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de projets, et leur évaluation environnementale
- Nombre de réunions de commission
- Couverture du territoire
- Nombre de partenaires
- Consommation des crédits

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Fond pérenne
- D'ici deux ans

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Le Conseil Régional (Pilote et gestionnaire)
- ARB en partenaires techniques du fond
- Acteurs locaux (Conseil Départemental, Agence de l'Eau...)

Table n°1

Fiche n°2

Action : Créer le métier de coordinateur environnemental

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Limiter les impacts négatifs sur l'environnement de projets d'infrastructure et immobiliers

Description de l'action

- Créer le cadre du métier : compétences nécessaires, définition des missions, du cadre d'intervention (opérations soumises à cette expertise)
- Créer une spécialisation/formalisation à ce métier (expertise), le cursus qui y mène, les prérequis, le "diplôme"
- Faire connaître ce métier, "recruter" des talents, le promouvoir.

Missions : participation au projet à partir de sa conception et jusqu'à sa réalisation, avec projection sur la gestion. L'employeur est maître d'ouvrage.

L'éligibilité à certains fonds environnementaux pourrait être soumise à la présence d'un coordinateur environnemental.

Identifier la structure porteuse

Identifier les leviers de financements

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Surcoût pour le Maître d'ouvrage
- Financement des organismes de formation pour celle-ci
- Futur coordinateur finance le reste à charge de sa formation

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de coordinateurs formés
- Nombre de projets accompagnés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- 1 an ou 2 ans pour mettre en place la spécialisation
- En parallèle, communiquer, faire connaître, sensibiliser les maîtres d'ouvrage

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- La Région pour la formation
- Les Facs
- Les maîtres d'ouvrage exemple CdC Aunis Sud

Table n° 1

Fiche n° 4

Action : Outils de préservation des zones humides par les activités primaires

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Préservation, valorisation et promotion des zones humides et des activités primaires (agricoles, aquacoles, salicoles...)

Description de l'action

- Valorisation économique de la production de biodiversité au moyen de la rémunération des services environnementaux et la promotion des produits.
- Regroupement des propriétaires, exploitants, gestionnaires pour une gestion commune du foncier et de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent.
- Définir les services environnementaux des zones humides et estimer leur valeur.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Animation sur le terrain pour fédérer les acteurs locaux
- Trouver les moyens financiers (cf. action)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- deux années pour définir les services e
- à chaque territoire, son calendrier de mise en oeuvre en fonction des dynamiques locales

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Partie financement : financeurs (Agence de l'eau, collectivités) cf fiche 1
- Collectivités, socio professionnels
- Définition des services environnementaux : négociations entre un cadre régional et des spécificités locales
- CAPENA

Table n° 1

Fiche n° 6

Action : Conventions citoyennes territoriales pour la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Sensibiliser et mobiliser les citoyens, créer un lieu d'échanges et propositions

Description de l'action

- Convention pérenne dans le temps, se réunissant à intervalles réguliers
- Sélection des participants : initiative régionale, avec l'aide d'un spécialiste pour une bonne représentativité de la population, des territoires, des CSP, des activités...
- Apport de connaissances sur la biodiversité → temps 1
- Création d'un temps d'échanges et de débats → temps 2 avec propositions concrètes d'actions pour les maîtres d'ouvrage
- Communication pour le grand public → temps 3

Dédommagement du citoyen pour assister aux débats/type absence autorisée au travail, frais déplacements...) pour favoriser la diversité des profils citoyens présents (auteur table 2)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Temps d'animation et la mobilisation d'experts
- Financement des dépenses engagés par les bénévoles

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de citoyens mobilisés
- Nombre de propositions émises
- Nombre de propositions concrétisées !

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Cela peut aller vite (1 an) !
Annuellement.

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- La Région
- Les EPCI pour relayer
- Les citoyens

Table n° 1

Fiche n° 7

Action : Convention multi parties techniques et financières pour la préservation de la biodiversité des milieux humides

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Réunir les parties prenantes à la construction des projets visant la préservation des milieux humides

Description de l'action

Le contenu de la convention doit comprendre :

- Définir et hiérarchiser les actions à entreprendre de façon collective
- Rédiger un cahier des charges/définition des modalités techniques d'exécution
- Mobiliser les financements et l'ingénierie nécessaire et l'animation
- Si besoin : réaliser un diagnostic/état des lieux afin de définir les enjeux

Moyens financiers

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains des parties prenantes

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Réalisation ou non des actions

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

En fonction des territoires et des dynamiques, 3 à 5 ans renouvelable

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités locales
- Les associations
- Syndicats mixtes GEMAPIENS
- Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Conservatoire...

Table n° 2

Fiche n° 1

Action : Faciliter la récolte, l'accès, le croisement et la diffusion des données environnementales, ainsi que leur usage

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Meilleure prise en compte des données et de leurs usages

Description de l'action

- Créer une plateforme publique réunissant toutes les plateformes existantes (faune, obv, ...). Chaque gestionnaire de données verse ses données sur la plateforme et le gestionnaire de la plateforme unique croise les données (humain ou logiciel). Les utilisateurs visualiseront et téléchargeront des données déjà harmonisées.
- Plateforme à vocation non-réglementaire
- Sorte de géoportail avec plus de données, harmonisées et croisées.
- Idée de remplacer les plateformes qu'elle réunit

NB :

- Tout type de données (urbanisme, énergies, biodiversité, ...).
- Plateforme = outil de lecture des données

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Moyens humains : compétence en informatique des gestionnaires versant les données ET du gestionnaire unique de la plateforme

Moyens financiers : État et privés "volontaires"

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- % d'agrégation à la plateforme unique
- Structure dédiée à cette plateforme

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Environ 5 ans pour la mise en place technique

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

État, syndicats professionnels, IGN, collectivités

Table n° 2

Fiche n° 2

Action : Créer des outils fonciers et d'accompagnement à l'adaptation aux dérèglements climatiques

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Accompagner les acteurs locaux dans l'adaptation aux changements climatiques**

Description de l'action

Identifier, proposer et mettre en œuvre des mécanismes innovants (financiers, fonciers, compétences, infrastructures, ...) permettant :

- la prise de conscience
- l'adaptation / le changement des pratiques
- l'évaluation de l'efficacité des mesures
- délocalisation / relocalisation des pratiques / enjeux

Mise en œuvre :

- Création de groupes de travail multi-acteurs à différents échelons : du local au national
- Recueil et diffusion d'expériences (France et étranger)
- Identifier et mettre en place des territoires d'expérimentations

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Moyens humains :

- Acteurs et finances publics
- Partenaires socio-professionnels (CRC, CA, ...)
- Acteurs fonciers publics

Réglementation : foncier, financier pour accompagner les délocalisations

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Acceptabilité sociale et environnementale
- Quantifier les relocalisations
- Quantifier les changements de pratiques
- Évaluer les effets et impacts sur l'atténuation des conséquences du réchauffement climatique
- Quantifier le nombre de groupes de travail (participation, ...)
- Quantifier le nombre de sites expérimentaux (maillage, ...)
- Création / diffusion du recueil

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Début : de l'action dès que possible

Durée : long terme (30 / 50 ans)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- État / Union Européenne
- Région / départements / CDL / ...
- Acteurs fonciers publics
- Professionnels

Table n° 2

Fiche n° 3

Action : Mettre en place les moyens humains, financiers et techniques adaptés aux objectifs des documents structurants

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Avoir une cohérence des objectifs des schémas directeurs et des moyens mis en œuvre**

Description de l'action

En amont de la mise en œuvre des schémas :

- Identification des leviers de financements
- Quantification des moyens humains et techniques
- S'assurer de la pérennité des financements et acteurs post-projet

Centre de ressources sur les financements liés à la biodiversité ou "conseillers financiers biodiversité"

Coordination technique

Appui à l'ingénierie de projet

Accompagnement des politiques publiques mises en œuvre par la mise en place d'un outil de conseil sur les financements éligibles / besoin ETP

Optimiser l'ingénierie financière en réponse à la "faiblesse" des moyens

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains : compétence, connaissance, réseaux
- Orientation / fléchage des moyens financiers

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Diversité des co-financeurs
- Budgets / montants attribués à la biodiversité au regard d'autres lignes budgétaires.

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Mise en place en amont de la SRB
- Durée permanente

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Porteurs de schéma
- Financeurs (UE, État, Région, Collectivités, ...) et établissements

Table n° 2

Fiche n° 4

Action : Définir et co-construire des cartes de vocation territorialisées des espaces naturels

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Avoir une vision partagée des espaces naturels à l'échelle du territoire**

Description de l'action

- Réalisation d'un état des lieux :
 - des besoins et pratiques des professionnels en espaces naturels,
 - de la biodiversité des espaces naturels (et des enjeux de préservation).
- Croisement des enjeux :
 - cartographie
- Validation collective des enjeux et perspectives d'évolution
 - les 5 collèges (État, collectivités, professionnels, loisirs, environnement, ...)
- Cartographie et description des vocations (préservation, évolution, ...) des espaces naturels
- Retranscription:
 - dans les documents de planification réglementaires (PLU, SCOT, SRB, ...).
- Création de "cahiers des charges" adaptés aux vocations

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Humain +++ : concertation, connaissance, SIG
- Socioprofessionnels, associations, élus locaux
- Portage politique local et adhésion locale

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Cartes concertées des vocations
- Intégration / Mise en œuvre des propositions dans les documents de planification
- Nombre de cahiers des charges pour adapter les pratiques reprenant les vocations

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Rapide si territoire volontaire et engagé (cf. portage politique et adhésion des populations).

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités locales (EPCI)
- Socioprofessionnels
- Associations de protection environnementale, d'usagers, ...
- État

Aunis Sud si les élus sont partants

Table n° 2

Fiche n° 5

Action : Définir, caractériser et sécuriser les secteurs à forts enjeux pour la biodiversité locale

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Préserver les zones à enjeux biodiversité localement**

Description de l'action

- Identification à une échelle non-définie par des limites administratives (syndicats de bassin versant, corridors, habitats, ...) : cartographie
- Sécuriser réglementairement et dans le temps des zones d'intérêt fort en biodiversité, zones humides, expansion de crues (notion de "hot spot" locaux)
- Identification d'outils fonciers existants ou innovants (ORE, ENS, chartes d'engagement, ...) et mise en œuvre

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Humains : compétences techniques et scientifiques
- Financiers : inventaire et concrétisation
- OFB, centres scientifiques

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Dans la durée :

- Nombre de secteurs définis
- Surfaces préservées

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

3 à 5 ans pour la mise en œuvre

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Services régionaux et départementaux de l'OFB en partenariat des acteurs locaux privés et publics
- DREAL

Table n° 3

Fiche n° 1

Action : Améliorer la connaissance via des inventaires

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

Objectifs de l'action

- Améliorer l'acquisition de données naturalistes

Description de l'action

- Financer des inventaires à intervalles réguliers (tous les 5 ans maximum).
- Former / faire monter en compétence des agents ENS, collectivités, services techniques, ... pour plus d'inventaires en régie.
- Bilan des protocoles existants = choisir des protocoles simples et connectés.
- Bilan des données d'observation - fiche d'identification appropriée au territoire d'intervention.
- Localiser les zones blanches ("cold spot") et préciser les enjeux locaux

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Financement à continuer sur ABC
- Financement régulier des inventaires naturalistes locaux sur esp/hab à enjeux reg.

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'inventaires
- Nombre de fiches de protocoles
- Nombre de personnes formées

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Durée de vie des inventaires limitée (à renouveler régulièrement, 5 ans max)
- Dès que possible dans le cadre de la SRB

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Partenaires locaux

Table n° 3

Fiche n° 2

Action : Mettre en application la réglementation et renforcer les contrôles (donc suivis)

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

Objectifs de l'action

- Faire appliquer la loi

Description de l'action

- Faire appliquer le cadre de l'environnement par des agents assermentés (partout et tout le temps).
- Renforcer les équipes de police de l'environnement et l'ingénierie technique territoriale.
- Renforcer les contrôles de travaux (avant / pendant/ après).
- Former les équipes de police de l'environnement et l'expertise au sein des services de l'État et des collectivités.
- La dérogation d'impacter la biodiversité doit rester exceptionnelle.
- Faire appliquer les chartes d'engagement déjà existantes.
- Sensibiliser / former les juges.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Agents assermentés (police de l'environnement)
- Budget de fonctionnement pour les agents
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'écologie

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de personnes exerçant une mission de contrôle
- Nombre de contrôles / Nombre de contrôles défavorables
- Nombre de dossiers laissés sans suite, suite à un dépôt de plainte

Évaluer la qualité des formations

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Rapidement : temps de la formation

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- OFB, DDT, ONF
- Agents assermentés de collectivités ou associations
- Juges

Table n° 3

Fiche n° 3

Action : Appuyer les activités primaires respectueuses de l'environnement

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

Objectifs de l'action

- Faire évoluer les pratiques en faveur de la biodiversité

Description de l'action

- Simplifier les dispositifs d'aide déjà existants (MAEC, ...).
- Aider financièrement et techniquement les acteurs désireux d'accorder leurs pratiques avec l'enjeu biodiversité (aide à la conversion, ...).
Faire des retours d'expériences pour encourager les autres à faire pareil.
- Monter un filière régionale pour favoriser les produits de qualité en circuit court : marque régionale et accompagnement administratif et matériel.
- Communiquer sur l'action pour qu'elle soit visible auprès du consommateur.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Partenariat avec les acteurs socioprofessionnels (Chambre, CR pêche, ostréiculture, tourisme, ...)
- Conseiller technique et administratif
- Matériel : locaux, matériel
- Subventions régionales.

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'adhésions à un label en faveur de l'environnement
- Nombre d'adhésion à la marque
- Questionnaire pour les professionnels

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Toute la durée de la SRB :

1. Faire le bilan des labels existants
2. Communiquer + mobiliser les acteurs
3. Mettre en œuvre

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Conseil régional
- CDPPMA (pêche)
- Chambre d'Agriculture + CRC

Table n° 3

Fiche n° 4

Action : Optimiser les zones et infrastructures déjà artificialisées

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Planification d'aménagements favorisant la biodiversité et l'environnement**

Description de l'action

- Répertorier et cartographier le territoire (+ mise à jour).
- Définir les espaces déjà artificialisés et non-utilisés (ou sous-utilisés).
- Repérer les axes mobilisables en déplacements doux et les développer → cyclable, bus, train, bateau, canal, piédestre
- Communiquer sur ces espaces auprès des collectivités
- Travail itératif.
- Rénover et dépolluer plutôt que construire.
Ajouter de nouveaux usages pour les espaces sous-utilisés.
- Mettre les moyens financiers en face.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Collectivités (€ + planification)
- Données SIG
- Services de l'État
- Professionnels de services transport
- Création d'emplois
- Budget à allouer

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- % de surfaces trouvées par rapport au % territoire
- Nombre de collectivités contactées
- % de zones déjà artificialisées qui ont été ré-utilisées
- Kilomètres linéaires de déplacements doux.

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Définir le profil => équipe : 6 mois + financement
- Cartographie : 6 mois
- Communiquer : 1 an

→ à refaire en continu

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Équipe projet :

- Urbanisme
- SIG
- Collectivités (urbanisme, espaces verts, ...)
- Représentants de la mobilité : vélo, bus, train, piétons
- BTP et génie civil
- Promoteurs

Table n° 3

Fiche n° 5

Action : Communiquer sur les métiers Mer & Littoral dans les collèges et lycées

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Éduquer, former, sensibiliser à la biodiversité**

Description de l'action

- Créer un module de formation
- Rédiger le contenu de la formation (motivation, sensibilisation Biodiversité, pratiques éco(responsables))
- Proposer le module de formation à l'Éducation Nationale
- Répertorier et décrire les métiers Mer & Littoral (ostréiculteur, pêcheur, tourisme, plaisance, aquaculture, ...).
- Valise pédagogique
- Organiser un forum autour des métiers Mer & Littoral
- Inciter les professionnels à accueillir stagiaires, apprentis, ...
- Développer un réseau de formateurs et acteurs professionnels
- Ajouter un module "Biodiversité" dans les formations.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- GT pilote : syndicats de professionnels
- Éducation Nationale
- Conseil régional / départemental (€)
- Professionnels
- Formateurs
- Organismes de formations
- Pôle Emploi (€)
- Laboratoire science de l'éducation

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'étudiants formés
- Questionnaire étudiants avant et après la formation
- Nombre et qualité des professionnels présents
- Évaluation à 5, 10 ans des métiers exercés par les étudiants formés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

1. Création , discussion et financement : 1 an
2. Déploiement sur des sites pilotes : 1 an
3. Évaluation et amélioration : 2 ou 3 mois
4. Déploiement façade littoral

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

GT pilote :

- Professionnels
- Recherche Science de l'éducation
- Formateur / Enseignant
- Étudiants
- Académie (inspection et rectorat)

Table n° 3

Fiche n° 6

Action : Mettre en place l'évaluation des actions de la SRB

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

Objectifs de l'action

- Évaluer les effets et les impacts de la SRB sur la biodiversité

Description de l'action

- Récupérer les indicateurs d'évaluation de chaque action.
- Définir des indicateurs principaux pour mener cette évaluation :
 - qualité de vie, comportements humains
 - conservation espèces / espaces
 - économique, part éco-responsable dans l'économie
 - ...
- Faire un bilan
- Analyser les résultats, facteurs de réussites/échecs et les freins.
- Redéfinir des actions en fonction.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Statistiques d'évaluation des actions
- Statisticien · ne
- Comité d'analyse
- ARB
- Conseil régional, État, OFB : €

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de réunions du comité
- Nombre d'actions modifiées
- Bilan

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Début : 1 an après la mise en œuvre de la SRB
- Centralisation des données : 2 ans
- Traitement des données : 6 mois
- Bilan et analyse des résultats: 6 mois

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Équipe de suivi de la SRB :

- Statisticiens
- Collectivités
- OFB
- État
- ARB
- PN?

Table n° 4

Fiche n°1

Action : Création d'une grille d'analyse

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Evaluer la prise en compte prioritaire de la biodiversité et de la protection des espaces naturels dans les documents de planification**

Description de l'action

- La grille doit être opposable à la maîtrise d'ouvrage, elle fait partie de l'instruction des dossiers
- La grille doit intégrer une évaluation de l'état de consommation des espèces et des habitats.
- La grille doit prendre en compte l'effet sur les espèces invasives (propagation via le projet, dispersion involontaire)
- Evaluation des impacts (pollutions, rejets chimiques et organiques)
- La bonne concertation avec les acteurs locaux (en amont du projet)
- Elle est obligatoire pour tous les projets: non soumis à étude d'impact et soumis à étude d'impacts
- Une grille d'analyse spécifique pourrait être envisagée pour évaluer au mieux le projet. Cette grille permet d'évaluer le document du projet uniquement avant acceptation du projet
- Grille d'évaluation avant et après
- Distinguer le document et le projet

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains pour l'élaboration de la grille
- Peu de moyens financiers nécessaires
- Partenariat pour l'élaboration entre les structures locales

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- création des grilles spécifiques
- nombres d'acteurs impliqués dans la création des grilles

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible, action à intégrer de façon permanente aux démarches de projets

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

DDT, DREAL, Associations, syndicats, ONF, Région

Table n° 4

Fiche n°2

Action :Créer et animer un espace d'échange entre acteurs pour renforcer le lien Terre-Mer

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

Objectifs de l'action

- Renforcer le lien Terre-Mer
- Se coordonner entre acteurs

Description de l'action

- Cartographier les acteurs impliqués dans le lien Terre-Mer
- développer une culture commune dans un objectif de mobilisation des acteurs
- Décliner l'espace d'échange à l'échelle des différents bassins versants
- définition collective des différents champs d'intervention de l'instance (qualité et quantité d'eau, tourisme, espèces migratrices,...)
- Valorisation de la prise en compte du lien terre-mer via un outil financier (AMI, Appels à projets,...)
- Créer une instance d'échange réunissant les acteurs de la mer des milieux rétro littoraux et des cours d'eau:
- champs d'action : eau douce et salé, amont et aval, eau superficielle et souterraine
- Gestion concertée avec les socio-professionnelles

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- moyens d'animation (territorialisés par bassin versant) porté par la Région
- moyen de cofinancement d'un outil d'accompagnement des projets

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'acteurs impliqués
- Nombre de projets déposés et financés
- Nombre d'acteurs touché par les projets accompagnés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Phase préparatoire de rassemblement et de mobilisation des acteurs puis lancement périodique d'appels à projets

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces, chambres consulaires, acteurs socio-économiques, associations d'usagers, association de préservation de l'environnement et membres désignés des comités de bassins

Table n° 4

Fiche n°3

Action : Prioriser les aides et financements publics sur les aménagements améliorant la préservation de la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Ne pas prioriser des projets contraires aux objectifs de préservation de la biodiversité
- Faire des projets et aménagements vertueux une priorité pour le territoire.

Description de l'action

- Identifier les aides publiques allant à l'encontre de la biodiversité
- développer des aides et mesures d'accompagnement pour les changements de pratiques (ex: création de filières et débouchés locaux, partenariat avec la recherche pour l'agriculture
- Re-naturation des friches industrielles et marines

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)
A chaque vote de budget des Collectivités

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Table n° 4

Fiche n°4

Action : Accompagner la mobilité du trait de côte et des usages dans le contexte du changement climatique

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- S'adapter à la mobilité du trait de côte
- Anticiper l'évolution des usages

Description de l'action

- Favoriser les aménagements doux à proximité du littoral et installer les équipements plus lourds en recul: développer une culture de l'aménagement léger à moyen terme
- Développer les solutions fondées sur la nature sur la frange littorale pour concilier un grand nombre d'enjeux: biodiversité, usage récréatifs, protection contre les risques naturels, tourisme
- Conditionner les aides publiques au respect de ces principes.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Diffusion de la culture de l'adaptation par des retours d'expériences
- Sensibilisation des acteurs et du grand public

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Suivi des surfaces des différents habitats (ex dunes grise entre blanche et forêts, habitats du haut de falaise entre falaise et sentiers littoraux ou les espaces aménagés)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Action d'acculturation et de changement de pratique.

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Aménageurs et financeurs publics
- Gestionnaires d'espaces littoraux

Table n° 4

Fiche n°5

Action : Soutenir les acteurs de l'éducation à l'environnement

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Augmenter les moyens et outils financiers de l'éducation à l'environnement
- Accompagner les acteurs dans leur montée en compétence.

Description de l'action

- Multiplier les appels à projet à destination de l'Education Nationale (type aires éducatives)
- financement des expériences en pleine nature sur le temps scolaire et extra-scolaire (via les structures d'éducation à l'environnement et via les structures d'accueil et de loisirs)
- Former les acteurs de l'éducation à l'environnement : professionnalisation, co-formation, auto-évaluation
- Proposer des formations aux enseignants

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- outils financiers pérennes à l'échelle des collectivités
- Budget spécifique dédié

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- nombre de bénéficiaires
- nombre de formations organisées
- montant financiers dédiés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- programmes pluriannuels
- dès que possible

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités
- associations
- réseaux

Table n° 4

Fiche n°6

Action : Développer le réseau des sites protégés littoraux ou marins

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Préserver les sites refuges pour la biodiversité inclus dans une trame régionale

Description de l'action

- Renforcer le niveau de protection des sites existants ou mettre en place des mesures de protection temporaire (ex: moratoires, interdiction de pêche en période de sensibilité : migration, reproduction, fraye
- Créer de nouveaux sites protégés avec des niveaux de protection forts: RNN, réserves marines, APPB (Arrêté Préfectoral de Protection Biotope) en lien avec le statut de conservation des espèces.
- Exclure les projets industriels des sites protégés, qu'ils soient terrestres ou marins.
- Prévoir des financements pour l'animation, la gestion et la valorisation de ces sites (tourisme) ainsi que la surveillance (police des usages et de l'environnement)
- Favoriser la concertation pour une meilleure acceptation locale de ces espaces protégés pour l'intérêt général

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Moyens financiers et humains pour la gestion, la valorisation, la surveillance de ces sites

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre et surface d'aire protégées
- indicateurs adaptés aux milieux concernés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Action pérenne à inscrire dans la durée

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Services de l'état, collectivités, acteurs sociaux économiques, associations